

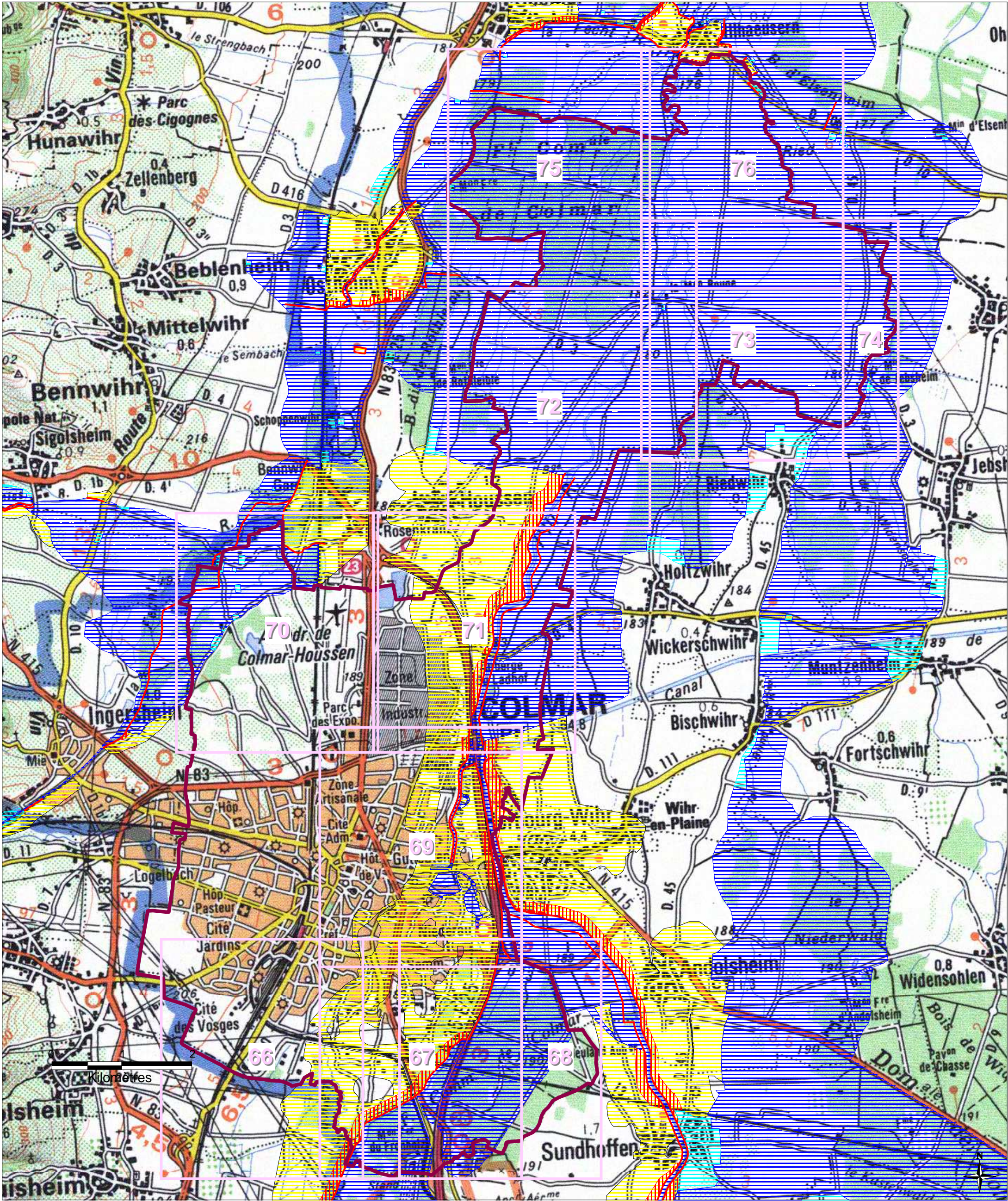


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ille approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006  
 PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006  
 PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/50 000

Mars 2008